

Elections partielles au Conseil de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

Le Directeur de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

- VU** le livre VII du code de l'éducation,
- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 721-1 et suivants et L. 719-1 et suivants,
- VU** les dispositions de la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » portant sur la création des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ),
- VU** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg,
- VU** les statuts de l'INSPÉ de l'académie de Strasbourg

DECIDE

Article 1 :

Les élections partielles des représentants des personnels enseignants (collège B) se tiendront :
du lundi 3 au mardi 4 novembre 2025.

Article 2 :

Il s'agit de désigner un membre (Maîtres de conférences) pour le collège suivant :

- **Collège B :** Maîtres de conférences et personnels assimilés : **1 siège** (remplacement de Najoua MOHIB)

Article 3 :

Les candidatures et les professions de foi doivent parvenir par voie électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou être déposées à :

Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'Académie de Strasbourg (INSPÉ)
Secrétariat de direction – Mme Barbara BILGER (Bureau 214)

Adresse : 141, avenue de Colmar – 67100 Strasbourg
Mail : directeur@inspe.unistra.fr

Article 4 :

Le calendrier des opérations électorales est fixé ainsi qu'il suit :

Dates	Opérations électorales	Observations
Mardi 30 septembre 2025 au plus tard	Affichage des listes électorales (20 jours avant le scrutin)	
Vendredi 17 octobre 2025 avant 12h00	Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi (30 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin)	Envoi électronique ou lettre recommandée avec AR ou déposée directement
Lundi 20 octobre 2025	Publication et affichage des candidatures	
Mardi 28 octobre 2025	Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales des personnels dont l'inscription est subordonnée à cette obligation	Cette demande doit être faite au plus tard 5 jours francs avant le scrutin
Jeudi 30 octobre 2025 avant 12h00	Date limite de dépôt des procurations	

SCRUTIN

Lieux (2 bureaux de vote) :

◆ **INSPÉ – site de Strasbourg : 141, avenue de Colmar, 67100 Strasbourg – Bureau 214**

Lundi 3 novembre de 9 heures à 16 heures

Mardi 4 novembre de 9 heures à 16 heures

◆ **INSPÉ – site de Colmar : 12, rue Messimy, 68000 Colmar**

Lundi 3 novembre de 9 heures à 16 heures

Mardi 4 novembre de 9 heures à 11 heures

Mardi 4 novembre 2025 A 16h00	Dépouillement des votes et établissement des procès-verbaux	
Vendredi 7 novembre 2025	Proclamation et affichage des résultats	
Mercredi 12 novembre 2025	Date limite de recours devant la commission de contrôle des opérations électorales (5 jours à compter de la date d'affichage des résultats)	

Articles 4 :

Madame Barbara BILGER est nommée présidente des bureaux de vote.

Madame Mina EL HADOUCHI est nommée secrétaire du bureau de vote de Strasbourg.

Madame Nadia RIAHI est nommée secrétaire du bureau de vote de Colmar.

Article 5 :

La campagne électorale est officiellement ouverte à compter de la date de publication de cette décision sur le site internet.

Monsieur Bertrand BULTINGAIRE et Madame Barbara BILGER sont chargés de l'organisation des élections et de l'exécution de la présente décision.

Strasbourg, le 16 septembre 2025

Le Directeur de l'INSPÉ


 François GAUER